



Le plan régional santé environnement 2016-2021 (PRSE3)

Ce livret du PRS fait partie de la collection de documents constitutifs du Projet Régional de santé 2018-2022 (PRS).
Il constitue l'un des documents d'évaluation des besoins de prévention du PRS.
Il reflète les travaux conduits en 2016 et 2017 par l'agence régionale de santé avec ses partenaires sur les enjeux de prévention et de promotion de la santé de la région.
Il trace les perspectives d'évolution dans une vision prospective à 10 ans et sa traduction opérationnelle à cinq ans.

La qualité de l'environnement constitue un déterminant majeur de la santé humaine. Si un environnement de qualité conditionne la qualité de vie et le bien-être, sa dégradation peut contribuer au développement de certaines pathologies (intoxications, cancers, maladies cardiovasculaires ou respiratoires, allergies...). Certains liens sont avérés, d'autres probables ou suspectés; parfois ils ne font pas l'objet d'un consensus de la communauté scientifique. En France, l'Institut de veille sanitaire évalue entre 5 et 10% la part des cancers liés à des facteurs environnementaux. La pollution de l'air serait responsable de 48 000 décès par an, d'après Santé Publique France (soit 9% de la mortalité en France).

Concevoir un environnement favorable à la santé implique de réduire autant que possible les pollutions à la source, d'influer sur les politiques et les pratiques des acteurs (de l'État, des collectivités, du monde économique, des associations mais aussi des particuliers...) dans des champs variés : de la conception des bâtiments, de l'aménagement du territoire, de l'éducation... vers des choix protecteurs de l'environnement et de la santé des citoyens.

C'est cette ambition que porte le plan régional santé environnement, en favorisant la synergie de différents types d'acteurs.

I. Evolution du contexte par rapport au PRS 1

L'évaluation du PRSE2 vient conforter le plan dans sa capacité à mobiliser

Le PRSE2 (2010-2013) identifiait dix priorités d'actions pour un environnement favorable à la santé des habitants des Pays de la Loire. Ainsi, services de l'Etat, collectivités locales, associations, industriels, organisations professionnelles, représentants du monde économique et universitaires ont travaillé ensemble pour réduire les impacts sanitaires liés à l'environnement, sensibiliser ou améliorer la connaissance sur les enjeux de santé associés à la qualité de l'environnement.

La grande majorité des actions prévues ont atteint l'objectif fixé (protection de captages d'eau potable vis-à-vis des pollutions accidentelles, réduction des émissions industrielles dans l'air COV et dioxines, diffusion d'alertes pollens aux personnes allergiques pour éviter les crises allergiques...).

Avant de s'engager dans une 3^e génération de PRSE, les porteurs du PRSE2 (ARS, Services de l'Etat, Région) ont souhaité évaluer ce plan sur sa capacité à mobiliser, sa gouvernance, la pertinence des actions retenues, l'articulation avec les autres plans régionaux

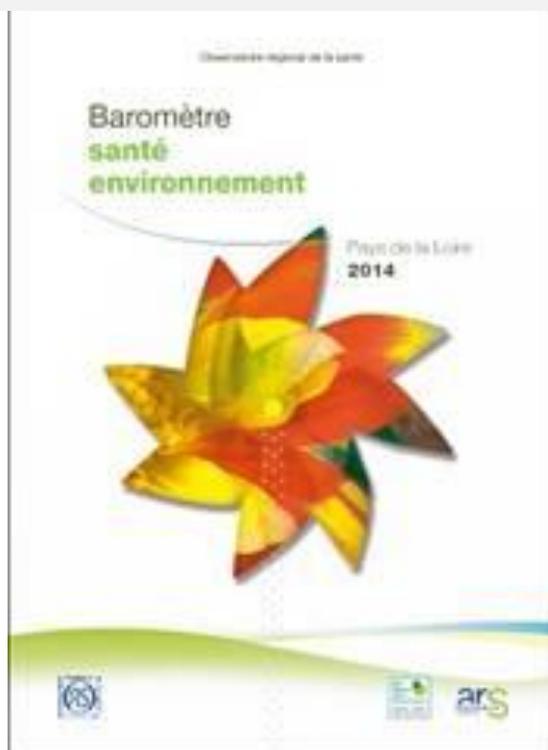
Les conclusions de l'évaluation valorisent le pilotage partenarial, la méthode d'élaboration participative, les actions concrètes mises en œuvre dans le cadre du PRSE2, à travers une bonne mobilisation des partenaires.

Sont par contre notamment soulignés le caractère très complet et insuffisamment stratégique du plan et sa contribution reconnue mais limitée vis-à-vis du développement de la culture santé environnement.

Une demande sociétale forte

Pour mieux connaître les préoccupations des habitants des Pays de la Loire, une enquête de perception a été réalisée du 17 février au 10 avril 2014 par l'Observatoire Régional de la Santé, à la demande de l'ARS. Sur le modèle d'une précédente enquête réalisée en 2007, 1500 ligériens de 18 à 75 ans, représentatifs de la population régionale, ont été interrogés.

Cette enquête montre que les Ligériens manifestent une sensibilité à l'environnement toujours prégnante qui se traduit notamment par une exigence accrue d'information sur les risques environnementaux et leur impact sur la santé. Les risques environnementaux pour la santé sont perçus comme élevés par la majorité des Ligériens (avec une confiance dans la qualité de l'eau du robinet mais de fortes appréhensions liées à des sujets tels que l'amiante, le monoxyde de carbone ou l'exposition au soleil). La crainte des maladies liées à l'environnement semble s'accroître. Les Ligériens se déclarent prêts à agir pour améliorer la qualité de leur environnement et leur santé mais les mesures financières qui en découleraient se révèlent moins populaires qu'en 2007.



Un plan national de 3^{ème} génération

Le troisième plan national santé environnement (PNSE3) a été adopté en novembre 2014 pour la période 2015-2019. Sa mise en œuvre est placée sous le co-pilotage des ministères en charge de la santé et de l'environnement.

Ce plan comprend 107 actions regroupées en quatre axes :

- répondre aux enjeux de santé posés par les pathologies en lien avec l'environnement ;
- les enjeux de connaissance des expositions, de leurs effets et les leviers d'action ;
- recherche en santé environnement ;
- renforcer la dynamique en santé environnement dans les territoires, l'information, la communication et la formation.

Prévus par le Code de santé publique, le PNSE concourt à la mise en œuvre de la stratégie nationale de santé pour la prévention des risques pour la santé liés à l'environnement. La loi de santé du 26 janvier 2016 a explicité la nécessaire déclinaison du PNSE en plans régionaux santé environnement ayant pour objectif la territorialisation des politiques de ce champ, partant des enjeux prioritaires nationaux et des facteurs de risque spécifiques locaux.

II. Problématiques actuelles et émergentes, et constats

Cinq axes ont été identifiés pour le PRSE3, tenant compte des enjeux régionaux, des intérêts et de la capacité des acteurs à s'investir sur certaines thématiques. Autant que possible, ils portent une approche intégrée des milieux pour décroïsonner les thématiques.

Ces axes tiennent compte :

- du bilan du PRSE2 (actions mobilisatrices, actions à poursuivre),
- des recommandations issues de l'évaluation du PRSE2 (par exemple, les thèmes pesticides et alimentation manquaient au PRSE2),
- de l'état des lieux et des enjeux spécifiques régionaux (tel le radon),
- et des orientations du plan national PNSE3 à décliner localement.

Toutes les informations sur le site dédié : www.paysdelaloire.prse.fr.



Axe 1 : Alimentation et eau destinée à la consommation humaine

L'eau destinée à la consommation humaine figurait déjà dans le PRSE2 ce qui a permis des avancées à poursuivre, en matière de protection de captages et de réduction des rejets dans l'eau. L'alimentation constitue elle, une thématique nouvelle à travers l'implication de la DRAAF au sein du PRSE3. Celle-ci est principalement envisagée sous l'angle de l'éducation à l'alimentation, avec une ambition d'approche intégrant des enjeux d'alimentation de proximité, de qualité, d'équilibre alimentaire...

Garantir en permanence la distribution d'une eau de qualité à la population est un enjeu de santé publique impliquant de nombreux acteurs : services de l'état, gestionnaires des activités présentes

Chiffres clés régionaux :

- 9 masses d'eau sur 10 n'atteignent pas le bon état écologique (2013) – source Dreal
- 45 captages prioritaires vis-à-vis des pollutions diffuses
- Une qualité de l'eau distribuée globalement conforme aux normes sanitaires – source ARS
- Des vigilances nécessaires (sous-produits de chloration, matériaux, pesticides)

Axe 2 : Bâtiments, habitat et santé

Les lieux de vie clos, au sein desquels les populations passent la majorité de leur temps, constituent la 2^{ème} échelle de l'environnement des populations auquel le PRSE3 s'intéresse.

Le PRSE2 a permis l'émergence de plusieurs projets portant sur la qualité de l'environnement intérieur (habitat, bâtiments accueillant du public...) et la mobilisation d'acteurs, qui méritent d'être poursuivis et amplifiés (organisations professionnelles du bâtiment, conseillers médicaux en environnement intérieur, associations...).

L'ambition du programme au sein de cet axe, consiste, dans la mesure du possible, à ce que les actions englobent les différents thèmes (qualité de l'air intérieur, amiante, radon...) pour une approche intégrée auprès des professionnels et du public.

En particulier, figurent dans cet axe, le repérage et la prise en charge des situations d'habitat indigne encore nombreuses dans la région et la prise en compte du risque lié au radon, qui concerne de manière importante la majorité des communes de 4 départements sur 5.

Chiffres clés régionaux :

- 54 000 logements potentiellement indignes dans le parc privé (2013) – source Dreal
- Communes concernées par un risque moyen à élevé de radon : 85% en 44 – 50% en 49 – 75% en 53 – 15% en 72 – 65% en 85 (radon : cancérigène mis en cause à hauteur de 10% de la mortalité par cancer du poumon) – source IRSN

Axe 3 : Cadre de vie, urbanisme et santé

Les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme déterminent des choix qui impactent le quotidien des habitants, leurs comportements, la qualité de leur environnement direct.

Les enjeux de santé, notamment en matière de qualité des milieux et du cadre de vie, des mobilités-transport et des inégalités territoriales de santé, nécessitent d'être mieux appréhendés dès l'élaboration de projets d'aménagement et d'urbanisme. On note plus particulièrement l'importance de réduire l'exposition d'un nombre important de ligériens à la pollution atmosphérique de fond et au bruit et de lutter contre la sédentarité.

En écho au PNSE3, le PRSE3 doit pouvoir concrétiser l'intégration des enjeux de santé, élargi aux différents déterminants de la santé : environnementaux (air, sols, eau, îlots de chaleur...), ou influençant les

comportements (aménagement en faveur des mobilités actives, de la pratique d'activité physique...).

Chiffres clés régionaux :

- De nombreux déterminants de santé associés à l'aménagement du territoire et l'urbanisme (sédentarité, qualité de l'environnement, accès aux services, liens sociaux...)
- Amélioration globale de la qualité de l'air mais 2530 décès évitables annuels en Pays de la Loire liés aux expositions chroniques – source : Santé publique France
- 1 ligérien sur 10 gêné par le bruit souvent ou en permanence, le plus souvent en lien avec les transports (2014) – source Baromètre santé environnement - ORS PDL

Axe 4 : Environnement de travail et santé : amiante, pesticides

La prise en charge globale des populations nécessite de considérer les expositions professionnelles dans la continuité des expositions extraprofessionnelles. Cet axe est envisagé en articulation étroite avec le plan régional santé travail (PRST3) et le plan Ecophyto.

Deux thématiques prioritaires ressortent :

- L'amiante, dont l'omniprésence dans les bâtiments existants construits avant 1971, nécessite une attention particulière de nombre d'entreprises intervenant en maintenance, rénovation, démolition.
- Les produits phytosanitaires dont la réduction des usages est l'objet même du plan Ecophyto

Chiffres clés régionaux :

- 365 cas de maladies professionnelles liées à l'amiante (2010) – source : Direccte
- Du fait de sa grande surface agricole et de ses cultures spécialisées (maraîchage, arboriculture, viticulture...), la région est l'une des régions françaises les plus consommatrices de produits phytosanitaires – source : PRSE3

Axe 5 : Mise en réseau d'acteurs, culture commune santé environnement

La maîtrise de la qualité de l'environnement et de son impact sur la santé nécessite l'implication et la mobilisation d'acteurs intervenant dans des domaines très variés (eau, alimentation, bâtiments et travaux public, urbanisme, transport, soins, etc....) et d'origine diverse (administrations, associations, collectivités,

professionnels de santé, professionnels et experts techniques, ...).

L'ambition première du PRSE est donc de mettre en synergie ces acteurs en favorisant la pluridisciplinarité et la transversalité.

Dans ce contexte, l'enjeu de partage d'une culture commune autour de l'impact de l'environnement sur la santé devient crucial, pour une prise de conscience des conséquences de certains choix sur la santé des populations, pour orienter les pratiques et les décisions politiques. Pour ce faire, le PRSE3 a une forte ambition de communication autour du plan, de son programme d'action et des acteurs impliqués.

De plus, les enjeux de santé associés à l'environnement font l'objet d'une demande sociétale croissante, comme en témoigne le *Baromètre santé environnement*. Ainsi, au sein de cet axe, l'éducation à l'environnement et son impact sur la santé constitue un enjeu particulier afin d'augmenter le pouvoir d'agir de chacun sur son environnement et d'orienter certains choix, en faveur de sa santé.

III. Propositions d'évolutions à conduire dans le prochain PRS

Le PRSE3 est animé par le SGAR (Préfecture), la Dreal, l'ARS et la Région. Plus de 70 structures et 170 personnes ont participé aux échanges et aux groupes de travail qui ont conduit à l'élaboration du plan d'actions du PRSE3 : services de l'état, collectivités, associations, organisations professionnelles, universitaires, bureaux d'études...

En effet, les leviers pour agir relèvent de secteurs d'activités variés : aménagement du territoire, transport, logement, urbanisme, protection de l'environnement, éducation... et le PRSE3 a pour ambition de fédérer, de mettre en réseau, d'encourager les synergies autour des 5 axes stratégiques identifiés.

Le pilotage des actions relève par conséquent de différents acteurs, dont l'ARS. Celles pilotées par l'ARS sont donc signalées par un surlignage.

Axe 1

Axe 1 - Objectif : Protéger la ressource en eau destinée à la consommation humaine

Les pilotes : 5 DDT(M), DREAL, Agence de l'Eau, DRAAF, Région

Les acteurs : acteurs locaux (maîtres d'ouvrages, collectivités, syndicats d'eau SIAEP...), SAGE, chambres d'agriculture, FRCIVAM, FREDON, ARS, associations, collectivités, industriels, CCI, organisations professionnelles, DDPPP/DDCSPP

Les actions : Protection de la ressource en eau des 45 captages les plus fragiles de la région vis-à-vis des pollutions diffuses : pesticides, nitrates, phosphore (captages prioritaires) ; réseau régional de mesures de pesticides dans l'eau ; sensibilisation des particuliers, collectivités, entreprises non agricoles à la réduction des rejets dans l'eau ; réduction des rejets industriels

Axe 1 - Objectif : préserver la qualité de l'eau distribuée

Le pilote : ARS

Les acteurs : Départements, responsables de la production et distribution d'eau, exploitants des systèmes de production distributions en eau, Agence de l'eau, bureaux d'étude, Ademe, UFC Que choisir

Les actions :

- Expérimentation et mise en œuvre d'approches de type démarche qualité avec des collectivités volontaires, par la mise en œuvre de plans de gestion de la sécurité sanitaire dans le domaine de l'eau (PGSSE)
- Réduction des contaminations liées aux réseaux d'eau : CVM, bonnes pratiques d'utilisation de l'énergie solaire pour la production d'eau chaude
- Communication sur la qualité de l'eau distribuée

Axe 1 - Objectif : développer l'accès et l'éducation à une alimentation de qualité

Les pilotes : DRAAF, Rectorat de l'académie de Nantes

Les acteurs : ARS, équipe d'EXPERIGOUT, ADOSEN-Prévention Santé MGEN, ECOPOLE, CSUMPS de l'université du Maine, IEN, correspondants départementaux de l'éducation nationale, conseillers pédagogiques, infirmiers scolaires, experts régionaux, Mairie de Nantes, CROUS, Biocoop, Le Mans Métropole, maison de réadaptation et d'éducation pour la santé, étudiants du master de gestion des déchets, université de Laval

Les actions : Développer des actions d'éducation à l'alimentation équilibrée, de qualité et de proximité, à destination des jeunes, en lien avec le programme national pour l'alimentation



Axe 2

Axe 2 - Objectif : Adapter la prise en charge et l'accompagnement des publics en situation de logement indigne, en particulier ceux qui cumulent les difficultés (santé mentale, précarité énergétique, réinsertion...)

Le pilote : ARS

Les acteurs : DREAL, membres des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne, collectivités et leurs opérateurs, CCAS, IREPS, SOLIHA 44 et 85, CLCV, Départements, DDCS(PP), associations d'insertion par le logement, organismes de tutelle, espaces info-énergie, associations

Les actions :

- Amélioration du repérage et de la prise en charge des situations d'habitat indigne
- organisation de la prise en charge coordonnée des situations d'habitat indigne articulant les acteurs de la santé, sociaux et du logement, notamment en lien avec des problématiques de santé mentale
- articulation de la prise en charge de la précarité énergétique et de l'habitat indigne
- expérimentation de modes de prise en charge impliquant davantage la personne en situation d'habitat indigne (auto-réhabilitation, ateliers habitat santé auprès de publics précaires)

Axe 2 - Objectif : améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments

Les pilotes : DREAL / organisations professionnelles du bâtiment / ARS / Région

Les acteurs : Cerema, centres de formation des professionnels du bâtiment, ASN, collectivités, Espaces info énergie, DDT(M), Air Pays de la Loire, ANAH, bailleurs sociaux, Ademe, pressings et riverains, Ministère chargé de l'environnement (DGPR/UD), Chambre des métiers

Les actions :

- formation des professionnels du bâtiment et gestionnaires de bâtiments
- incitation à une meilleure gestion de la qualité de l'air intérieur, en priorité dans les établissements d'enseignement et d'accueil d'enfants

Axe 2 - Objectif : faire connaître spécifiquement l'enjeu lié au radon dans la région et réduire les expositions

Les pilotes : ASN / ARS / DREAL

Les acteurs : Collectivités, Ville de Nantes, Cerema, CEPN, associations, Areva, Préfectures, DDT(M), Direccte, Région, Départements

Les actions : Information sur le radon et incitation, dans les territoires à risque, à la détection du radon dans les établissements recevant du public et l'habitat : diffusion d'une plaquette régionale sur le radon, information des collectivités sur les outils et expériences existants, accompagnement des initiatives associatives pour la mise en œuvre de campagnes de mesures dans l'habitat...

Axe 2 - Objectif : Renforcer les connaissances du public sur les enjeux de santé liés à l'habitat, en prenant particulièrement en compte les publics fragiles

Le pilote : ARS

Les acteurs : associations d'éducation à l'environnement, associations de consommateurs, Ireps, Graine, points info énergie, associations d'insertion par le logement, associations d'aide à domicile, assistantes sociales, SOLIHA, collectivités, Mutualité française Pays de la Loire, organisations professionnelles des infirmières libérales, Départements (PMI), réseau sécurité naissance, maternités, CAF, assistantes maternelles, écoles d'infirmières, ordre des sages-femmes, collectivités

Les actions :

- Information et sensibilisation du public sur la qualité de l'air intérieur, l'habitat et la santé,

- Organisation d'un échange de pratiques entre intervenants
- Sensibilisation des intervenants au domicile des particuliers pour qu'ils deviennent des acteurs relais, avec une attention particulière auprès des personnes fragilisées
- Information, formation des intervenants auprès des femmes enceintes et/ou de la petite enfance pour qu'ils deviennent des acteurs relais



Axe 3

Axe 3 - Objectif : mieux intégrer les enjeux de santé dans l'aménagement et la planification urbaine

Les pilotes : ARS / DREAL / DDT(M)

Les acteurs : Région, Ademe, Cerema, Air Pays de la Loire, IRSTV, collectivités, aménageurs, architectes paysagistes, agences d'urbanisme

Les actions :

- Intégration des orientations sur les enjeux de santé pouvant être impactés par les projets de territoire, dans les porter-à-connaissance fournis aux collectivités par l'Etat en amont de l'élaboration de documents de planification urbaine (SCOT et PLU)
- Mise à disposition de données (sur la qualité de l'air ambiant, l'état des sols, le bruit lié aux transports, l'accès aux soins, etc.) pour informer et mieux caractériser, à l'échelle des territoires, les enjeux de santé en lien avec l'urbanisme
- Test avec des collectivités volontaires des outils mis à disposition sur des projets concrets (porter à connaissance et outils d'accompagnement, guide EHESP, ...)
- Promotion de la démarche d'Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) appliquée à des projets d'urbanisme, d'aménagement, de transports portés par les collectivités : formation/sensibilisation aux concepts de l'EIS, réalisation d'EIS avec des collectivités volontaires, diffusion des retours d'expérience
- Partage d'une culture commune, sensibilisation et information sur les déterminants de santé en lien avec l'urbanisme

Axe 3 - Objectif : réduire les nuisances pour améliorer le cadre de vie

Les pilotes : DREAL / DRAAF / Région

Les acteurs : Région, Ademe, Cerema, Air Pays de la Loire, IRSTV, collectivités, aménageurs, architectes paysagistes, agences d'urbanisme

Les actions :

- Améliorer la qualité de l'air extérieur et limiter son impact sur la santé (modes de chauffage bois-énergie, brûlage à l'air libre, politique mobilités, participation à la stratégie nationale de surveillance des pesticides dans l'air, protection des personnes vulnérables vis-à-vis des épandages de produits phytopharmaceutiques).
- Maitriser et réduire les nuisances sonores associées aux infrastructures de transport (résorption des points noirs de bruit).



Axe 4

Axe 4 - Objectif : limiter les expositions à l'amiante et protéger la santé des utilisateurs de pesticides

Les pilotes : DIRECCTE / DRAAF

Les acteurs : Région, DREAL, ARS, organismes de prévention, organisations professionnelles du bâtiment, EPCI, syndicats de traitement des déchets, carrières, BRGM

Les actions :

- articulation avec le plan régional santé travail : gestion des situations de crise, amélioration de la prise en charge des déchets amiantés, protection des travailleurs en carrières (amiante naturelle).
- protection de la santé des utilisateurs en articulation avec le plan Ecophyto.



Axe 5

Axe 5 - Objectif : développer une culture commune, notamment auprès des collectivités et des acteurs des territoires de proximité, sur les enjeux de santé liés à l'environnement

Les pilotes : équipe d'animation et services communication : ARS, DREAL, Préfecture, Région

Les acteurs : animateurs et pilotes d'actions du PRSE3, services de l'Etat, ORS, Ireps, Graine, UR-CPIE, réseau villes santé OMS, collectivités, CNFPT, associations des maires et/ou élus locaux

Les actions :

- intégration d'enjeux de santé liés à l'environnement à la dynamique de contractualisation avec les acteurs locaux (contrats locaux de santé, contrats d'aménagement et de développement durable des territoires). Caractérisation des enjeux de santé liés à l'environnement des territoires.
- Communication autour de l'impact de l'environnement sur la santé, du PRSE3 et de ses actions (site internet PRSE, diffusion d'articles, temps forts...).
- Accompagnement annuel d'initiatives locales par l'appel à projets concerté Etat-ARS et le financement d'actions ciblées par la Région.
- Mise en place d'une labellisation PRSE3 permettant la valorisation d'actions mises en œuvre dans la région pour un environnement favorable à la santé qui s'inscrivent dans les axes du plan.

Axe 5 - Objectif : mobiliser les professionnels de santé autour de l'impact de l'environnement sur la santé

Le pilote : ARS

Les acteurs : URPS, associations de professionnels de santé, conseils de l'ordre, association des pôles et maisons de santé libéraux, porteurs de projets, CHU Nantes et Angers, Association des Pollinariums sentinelles de France (APSF), Air Pays de la Loire, collectivités

Les actions :

- Mise à disposition des professionnels de santé de ressources en santé-environnement, en les informant via des canaux de communication spécifiques.

- Mise en place d'actions de sensibilisation et/ou de formation à destination des professionnels de santé.
- Accompagnement de professionnels de maisons de santé (MSP) à la mise en place d'actions d'information collectives.
- Développer des outils de gestion des expositions environnementales à des pathologies allergiques et respiratoires (conseil médical en environnement intérieur sur prescription médicale, alertes pollens en lien avec un Pollinarium sentinelle par département).

Axe 5 - Objectif : développer l'éducation autour des enjeux de santé liés à l'environnement

Les pilotes : Le Pôle, ARS, Rectorat

Les acteurs : Lieux de diffusion des campagnes nationales, associations, collectivités et structures d'animation culturelle, écoles de musique, salles de concert, DRAC, organisateurs de festivals

Les actions :

- Organisation de campagnes de communication grand public sur les risques auditifs
- Mobilisation des acteurs de l'animation jeunesse
- Promotion et poursuite des programmes pédagogiques dans les établissements scolaires (collèges et lycées)
- Mise en place de programmes de prévention des risques auditifs en écoles de musique
- Formation des musiciens professionnels à la gestion sonore et aux risques auditifs
- Mise à disposition du public de protections auditives dans les lieux de diffusion

Objectif transversal : limiter la présence de pesticides dans l'eau et l'air et leur impact sur la santé (articulation plan Ecophyto)

Les actions :

- réduire les pesticides dans l'eau des captages prioritaires de la région (axe1) et surveiller les pesticides dans les ressources en eau, notamment celles destinées à la consommation humaine (axe1)
- améliorer les connaissances des pesticides dans l'air, en participant à l'élaboration de la stratégie nationale de surveillance des pesticides dans l'air ambiant du PNSE3 (axe3)
- protéger les personnes vulnérables (en particulier les enfants) vis à vis des épandages de produits phytopharmaceutiques (axe 3)
- protéger la santé des utilisateurs de pesticides (axe4)

Méthodologie des travaux

Suite au bilan et à l'évaluation du PRSE2, le Préfet de région, la Directrice générale de l'ARS et le Président du Conseil régional ont décidé de reconduire conjointement un plan régional santé environnement pour la période 2016-2021 (PRSE3). Ils ont souhaité poursuivre la dynamique régionale multipartenariale, dans la continuité du précédent plan.

Pour la phase d'élaboration, le comité de pilotage stratégique a réuni les directeurs de l'ARS et de la DREAL, un représentant de la préfecture de région (secrétariat général pour les affaires régionales), un représentant du Conseil régional, ainsi que les directeurs de la DIRECCTE et de la DRAAF, au titre de l'articulation avec les plans santé travail, Ecophyto et alimentation.

L'animation du PRSE3 a été confiée à une équipe composée de représentants de l'ARS, de la DREAL, du SGAR et du Conseil régional.

Une large concertation a permis d'associer les partenaires à la définition des grands objectifs et thématiques prioritaires, en amont de la construction du programme d'actions :

- dans les 5 départements : en conférences de territoire (devenues depuis les conseils territoriaux de santé) et auprès du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst),
- auprès de la conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA) et ses 4 commissions spécialisées (soins, médico-sociale, prévention et usagers),
- auprès de certains acteurs susceptibles de s'impliquer dans le PRSE : Agence de l'eau, Autorité de sûreté nucléaire (ASN), unions régionales des professionnels de santé (URPS) plusieurs associations actives dans le domaine de l'impact de l'environnement sur la santé,
- au sein des différentes directions/services concernés de la DREAL, l'ARS, la Région, la DIRECCTE et la DRAAF.

Les travaux d'élaboration du PRSE3 ont été lancés lors de la journée régionale du 3 février 2015, présidée par le Préfet de région, la Directrice générale de l'ARS et le Président du Conseil régional, autour du bilan du PRSE2 et des perspectives pour le PRSE3.

A l'issue de cette journée, neuf groupes de travail thématiques, répartis autour des 5 axes stratégiques, ont été identifiés pour poursuivre les travaux d'élaboration du PRSE3. Ils se sont réunis d'avril à fin 2015, dans l'objectif d'identifier les actions du futur PRSE3 répondant aux objectifs du périmètre du groupe. Au total, 170 personnes, issues de 70 structures, ont participé aux groupes de travail

Le comité de pilotage stratégique du PRSE3 a validé le programme d'actions du PRSE3 issu de ces travaux début juillet 2016.

Sources bibliographiques

- **Source des chiffres clés :**
- Cartes d'état des masses d'eau : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/cartes-d-etat-des-masses-d-eau-et-evolutions-r1510.html>
- Qualité de l'eau distribuée : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine>
- Parc privé potentiellement indigne : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-parc-prive-potentiellement-indigne-pppi-r896.html>
- Potentiel radon des communes : <http://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon/Pages/4-cartographie-potentiel-radon-commune.aspx>
- Impact de l'exposition chronique à la pollution de l'air sur la mortalité en Pays de la Loire : <http://invs.santepubliquefrance.fr/Publications-et-outils/Rapports-et-syntheses/Environnement-et-sante/2016/Impact-de-l-exposition-chronique-a-la-pollution-de-l-air-sur-la-mortalite-en-France-point-sur-la-region-Pays-de-la-Loire>
- Maladies professionnelles liées à l'amiante : http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/sites/pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/at_mp_version_23_fev_16.pdf
- **Sites de référence :**
- Plan national santé environnement -2015-2019 : http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnse3_v_finale.pdf
- Plan régional santé environnement 2010-2013 ; bilan du PRSE2, évaluation du PRSE2 à retrouver sur le site dédié : www.paysdelaloire.prse.fr
- Baromètre santé environnement 2014 – Observatoire régional de la santé : <http://www.santepaysdelaloire.com/ors/articles/barometre-sante-environnement-2014>
- Projet régional de santé Pays de la Loire 2018-2022 : L'Etat de santé de la population en Pays de la Loire en 2016 et perspectives. Partie 3 – L'environnement physique – ARS Pays de la Loire : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/system/files/2017-08/PRS2018_2022_ContexteDemoSocialEnvironnemental_internet2.pdf

Les livrets du PRS

